

venir nous voir au sujet de cette affaire. Nous attendrons donc sa venue.

Je dois dire toutefois qu'il est manifeste que tous les renseignements de ce monsieur ne sont pas exacts. Il parle en effet de trois fonctionnaires à l'emploi du bureau de l'établissement, ici à Ottawa, alors qu'en fait il n'y en a qu'un. A dire vrai aucune des personnes dont il est question dans le rapport n'a, autant que nous sachions, été placée à un salaire inférieur à la normale.

DÉFENSE NATIONALE

QUESTION AU SUJET DU DÉPÔT DU LIVRE BLANC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. R. Pearkes (Esquimalt-Saanich): Le ministre de la Défense nationale peut-il annoncer à quelle date sera déposé le rapport annuel de son ministère? Au cours de la session actuelle, nous n'avons pas eu beaucoup d'occasions de discuter les problèmes de la défense; le dépôt du rapport avant l'examen des crédits nous serait donc très utile.

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Le rapport annuel du ministère pour la dernière année a été déposé. Je crois que l'honorable député veut parler du Livre blanc ordinaire intitulé: "Le programme de défense du Canada". J'espère que nous pourrons le déposer d'ici quelques jours.

LA VIANDE

PRÉTENDUES INFRACTIONS AUX RÈGLEMENTS CONCERNANT LA CONSERVATION DE LA VIANDE DANS TROIS ÉTABLISSEMENTS DE TORONTO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. W. Hodgson (Victoria, Ont.): Le ministre de l'Agriculture peut-il dire à la Chambre si l'enquête au sujet des infractions aux règlements concernant la conservation de la viande commises par trois établissements de Toronto est terminée? Dans le cas de l'affirmative, quelle sanction a été imposée?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): La réponse à la première question est non. On a fait certaines recherches et les renseignements obtenus ont été communiqués à la Gendarmerie royale qui n'a pas encore fait rapport.

SERVICE PUBLIC

PERSONNELS CHARGÉS DU NETTOYAGE À WINNIPEG —DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DES VACANCES D'ÉTÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Alister Stewart (Winnipeg-Nord): J'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. Le ministre peut-il me dire

si on embauchera des employés supplémentaires à Winnipeg, l'été prochain, afin que le personnel régulier chargé du nettoyage des immeubles fédéraux puissent jouir de vacances suffisantes?

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics): On a fait droit à la demande d'accorder des vacances et une relève aux femmes de journée employées par le ministère des Travaux publics à Winnipeg. On embauchera prochainement cinq femmes de journées de plus, afin de permettre au personnel régulier de prendre des vacances.

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

CRÉATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Affaires des anciens combattants) présente la résolution suivante:

La Chambre décide qu'un comité spécial, composé de trente et un membres qui seront choisis à une date ultérieure, soit institué en vue de faire l'examen du projet de loi destiné à modifier la loi sur les indemnités de services de guerre et du projet de loi concernant les avantages destinés aux membres des forces canadiennes, ainsi que de toute autre mesure législative relative aux affaires des anciens combattants, qui peut être renvoyée, à l'occasion, audit comité; que ledit comité soit autorisé à convoquer des personnes, à ordonner la production de documents et dossiers, à faire imprimer au jour le jour ses délibérations et ses témoignages, à siéger pendant les séances de la Chambre et à faire rapport de temps à autre; que le quorum dudit comité soit de dix membres; et que les dispositions des articles 64 et 65 du Règlement soient suspendues à l'égard de ce comité.

M. Brooks: Le ministre va-t-il formuler une déclaration relativement à la résolution?

L'hon. M. Lapointe: Je n'ai pas l'intention de formuler une longue déclaration maintenant. Par le passé, comme mes prédécesseurs l'ont fait eux-mêmes, j'ai rappelé que le Gouvernement avait pour principe, chaque fois qu'il voulait apporter des modifications importantes aux lois relatives aux anciens combattants, de créer un comité spécial des affaires des anciens combattants pour lui confier le soin d'étudier plus attentivement ces modifications projetées. Je crois que c'est en 1952 qu'on a créé un tel comité, la dernière fois.

Le Gouvernement se propose d'apporter cette année des modifications importantes aux lois relatives aux anciens combattants et pour ce motif nous avons jugé opportun de créer ce comité spécial. Comme les honorables députés le savent, certaines de ces mesures ont déjà été présentées à la Chambre et déferées au comité que nous nous apprêtons à instituer, savoir la loi sur les indemnités de service de guerre et le bill concernant les avantages aux membres des forces canadiennes. Nous avons présenté ces deux mesures en vue de donner une forme statu-